

# **ACADEMIE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

**Établissement d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit agréé par la Fédération  
Wallonie -Bruxelles**

**ACADEMIE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE- ASBL**

**Pouvoir Organisateur de l'ACADEMIE O.V.A.**

**Siège social : 10, rue Marsale - 4920 AYWAILLE**



## ***Projet Pédagogique et Artistique d'Établissement.***



## Présentation de l'académie O.V.A. :

L'académie O.V.A. est une école du réseau de la FELSI (fédération des établissements libres subventionnés indépendants) dont le pouvoir organisateur est « l'asbl académie O.V.A. ». Des conventions ont été signées avec 10 communes partenaires : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Durbuy, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège et Sprimont. L'académie est reconnue comme le Centre régional d'enseignement artistique d'Ourthe- Vesdre-Amblève. L'Académie O.V.A. a centralisé son administration ainsi que ses services aux élèves dans les locaux du centre récréatif communal d'Aywaille à 10 rue Marsale 4920 Remouchamps et propose son enseignement du théâtre, de la danse et de la musique au sein des écoles suivantes : Ecole communale de Barvaux, Ecole communale de Comblain-au-Pont, Ecole communale de Ferrières, Ecole communale de Harzé, Ecole communale de Louveigné, Ecole Mater Dei de Banneux, Ecole communale de Montfort, Athénée d'Esneux, Ecole communale de Tilff, Ecole communale du Sart-Tilman, Ecole Princesse de Liège d'Embourg, Ecole communale Marcel Thiry de Mehagne,.... Mais aussi au sein du foyer culturel de Sprimont, de l'Escale d'Esneux et également aux églises de Dieupart et d'Embourg pour les cours d'orgue.

Etant donné la configuration géographique étalée sur près de 50 km, il est impossible de définir un profil culturel, économique et social unilatéral pour nos étudiants. Notre spécificité est donc cette diversité de population provenant du sud de la province de Liège et du nord de la province du Luxembourg ou encore de la banlieue liégeoise aux portes des Ardennes belges et du Condroz rassemblée autour d'un projet artistique et pédagogique commun.

L'académie s'intègre dans le tissu culturel et économique de la région via des partenariats avec, par exemple, le Foyer Culturel de Sprimont, le Centre Culturel de Barvaux, le Gréova, l'Agisca, I Cavalletti, les Echos de l'Amblève, ...

Notre quarantaine de professeurs, tous diplômés des hautes écoles artistiques, transmettent leurs savoirs avec passion à plus de 1000 élèves. L'académie organise trois domaines artistiques : la danse, le théâtre et la musique au sein desquels sont proposés de multiples cours et formations sans aucune hiérarchie ou échelle de valeur par rapport aux styles, aux époques ou aux langages.

Notre école a la chance d'avoir en son sein, une amicale des professeurs très active qui prend en charge l'organisation des événements dont les plus récurrents sont les concerts des lauréats, de Noël, les spectacles de théâtre, les galas de danse, les fêtes de fin d'année scolaire. L'interdisciplinarité est privilégiée également lors de manifestations plus ponctuelles.

## **Description du projet Pédagogique et artistique de l'établissement :**

L'académie Ourthe-Vesdre-Ambève répond entièrement aux finalités de l'Esahr définies dans le décret du 2/6/1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française tout en étant en adéquation avec le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

### **Les objectifs du projet pédagogique et artistique :**

- Renforcer la confiance en soi et favoriser le développement et l'épanouissement de l'élève grâce à la pratique artistique.
- Proposer, sans échelle de valeur, une offre culturelle sans restriction de styles, d'époques ou de langages afin de favoriser la découverte, l'ouverture d'esprit, la tolérance, le respect et l'émancipation sociale de tous les apprenants.
- Conscientiser l'élève à l'importance du dépassement de soi en lui donnant les outils qui lui permettent de développer ses compétences.
- Développer chez l'élève ses facultés cognitives, expressives, artistiques et créatrices.
- Mettre en avant l'importance de la responsabilité individuelle au sein d'un groupe par des pratiques artistiques semi-collectives, collectives ou interdisciplinaires et ainsi concourir à l'apprentissage du fonctionnement de l'être humain en société.
- Susciter l'intérêt du travail corporel, mental, sensoriel et intellectuel.
- S'impliquer dans la vie culturelle du pays par la prestation des élèves et favoriser l'intégration de ceux-ci au sein de groupes ou associations culturelles locales, régionales, nationales ou internationales.
- Encourager les élèves à découvrir les artistes régionaux, nationaux et internationaux notamment au sein des institutions culturelles de notre pays.

## Outils pédagogiques :

- Cours collectifs, semi-collectifs ou individuels organisés dans les trois domaines : arts de la parole et du théâtre, danse et musique via quatre filières : préparatoire, formation, qualification ou transition.
  
- L'élève, placé au centre de son apprentissage, est acteur de son évolution par la réflexion, l'auto-évaluation et des démarches inspirées de la pédagogie par projets ou de la pédagogie de contrat.
  
- Inciter les parents de l'élève à prendre conscience de leur rôle primordial dans l'évolution et l'épanouissement par la participation au suivi et à l'encouragement de leur enfant pour ensuite installer progressivement l'autogestion du travail nécessaire à l'apprentissage de toute discipline artistique. Le professeur utilisera, pour les élèves mineurs, un journal de classe ou un carnet de communication (ou tout autre moyen issu des nouvelles technologies en accord avec les personnes responsables de l'élève mineur).
  
- Utilisation de modes d'évaluation adaptés à notre projet pédagogique et artistique et à la situation de chaque apprenant :
  - ✓ L'évaluation continue, incluant des évaluations diagnostiques, formatives, sommatives et certificatives, est privilégiée dans chaque domaine. L'année scolaire est divisée en deux semestres. Pour chaque cours de base, un bulletin est remis deux fois par an à l'élève.
  - ✓ Formes variées :
    - Auditions évaluées par un jury composé de la direction, des professeurs et/ou de conseillers artistiques extérieurs avec un commentaire constructif en retour après la prestation.
    - Auditions publiques non évaluées.
    - Auditions à huis-clos.
    - L'apprentissage de nos arts nécessitant des prestations publiques en situation réelle, l'académie privilégiera la participation à des projets artistiques individuels ou collectifs, pluridisciplinaires, interdisciplinaires.

- Renforcement positif et accompagnement adapté pour les élèves en difficulté d'apprentissage ou à besoins spécifiques.
- Conseil de classe et d'admission : rôle souverain des conseils de classe et d'admission dans l'élaboration et l'évaluation du parcours artistique et pédagogique de l'élève ainsi que dans la sanction des études.
- Promotion du dialogue et de la concertation entre les élèves, les parents, les professeurs, la direction, le personnel administratif, le pouvoir organisateur.
- Sorties culturelles collectives : concerts, théâtre, danse, spectacles, cinéma, organisation de stages, séminaires, master class, journées thématiques, voyages ...
- Participation à des concerts, spectacles, auditions et des projets organisés ou en collaboration avec des partenaires.
- Mise en place de projets collectifs, interdisciplinaires en favorisant le travail d'équipe entre professeurs et en impliquant les élèves dans la réalité de la vie d'artiste en les responsabilisant à la gestion de la scène, des coulisses, de la régie, préparation artistique du projet, de la présentation et de la promotion.

## Modes de communication :

- **Journal de classe**

Le professeur utilisera, pour les élèves mineurs, un journal de classe ou un carnet de communication (ou tout autre moyen issu des nouvelles technologies) tant pour les aspects pédagogiques qu'éducatifs mais également pour l'annonce de concerts, spectacles, évaluations, auditions ou encore pour des rendez-vous avec les parents.



- **Bulletin**

L'année scolaire est divisée en 2 semestres. Pour chaque cours de base un bulletin est remis deux fois par an à l'élève. Outre les conseils pédagogiques et artistiques, il reprend les décisions du conseil de classe.

- **Courrier électronique ou papier**

Le courrier électronique peut aussi être utilisé pour informer des manifestations, pour prendre contact avec l'élève ou ses parents s'il est mineur. L'information concernant les spectacles ou manifestations extraordinaires se fait par le biais d'un courrier distribué aux élèves et ou par voie électronique.

- **SMS**

L'Académie utilise, dans la mesure du possible, une centrale téléphonique qui envoie un sms aux parents et aux élèves afin de les avertir de la suspension d'un cours collectif. Pour les cours semi-collectifs ou individuel, le professeur se charge de prévenir les élèves et leurs parents.

- **Site internet et page Facebook**

L'académie dispose d'un site internet reprenant toutes les informations utiles (horaires, fiches d'inscription, règlements, manifestations, projet pédagogique, ...).

La page Facebook est destinée essentiellement à la promotion de l'établissement et des événements culturels.

- **Téléphone**


L'académie est joignable du lundi au jeudi de 14h à 19h et le vendredi de 13h à 15h30. Afin de respecter le RGPD aucun numéro privé ne sera communiqué par le secrétariat aux élèves sans l'accord de l'intéressé.

**Approuvé par l'Assemblée générale du Conseil des études le 9 décembre 2024**

**Approuvé par le Pouvoir Organisateur Académie OVA ASBL le 11 décembre 2024**

**Signatures :**

**Cédric Feye, Directeur.**



**Francis Willems, Président**

